

ARRETE MUNICIPAL N° A2024-065
AUTORISANT UN OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC
RUE DES TENNIS
DU 01 FEVRIER 2024 AU 31 JUILLET 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants et L2213-1 et suivants, et L2122-18,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de monsieur THOMMERET Nicolas, en date du 22 janvier 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2020-280 du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature au bénéfice du 5^{ème} Adjoint, Monsieur Francis NICAISE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre, la sécurité des intervenants et de la population,

Considérant la nécessité d'assurer le parfait déroulement de l'entretien des terrains de tennis par l'entreprise de monsieur THOMMERET Nicolas – 7 rue du Général de Gaulle – 14440, DOUVRES LA DELIVRANDE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur THOMMERET Nicolas est autorisé à occuper le domaine public, sur l'espace en terre battue, à proximité du Tennis Club, rue des Tennis, afin d'entretenir les terrains de tennis **du 01 février 2024 au 31 juillet 2024.**

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Monsieur le commandant de la communauté de brigade de Courseulles-sur-Mer, Monsieur le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera l'objet d'une insertion au registre des actes de l'exécutif et d'une publication.

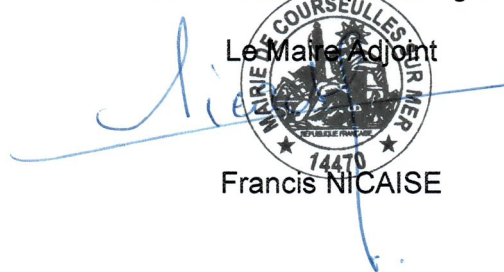
Fait à COURSEULLES S/MER, le 22/01/2024

Signé le 24/01/2024

Publié le 24/01/2024

Pour le Maire et par délégation

Le Maire Adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'NICAISE', is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Courseulles-sur-Mer and the text 'MAIRIE COURSEULLES SUR MER' and '14470'.

Francis NICAISE